

Independent Review Mechanism for the Autism Intervention Program

← IRM →
Independent Review Mechanism
for the Autism Intervention Program

Coordinated by

Contact NIAGARA

Parents/caregivers who receive notice that their child is ineligible for, or being discharged from, the Autism Intervention Program (AIP) may request an independent review of that decision. The Ministry of Children and Youth Services (MCYS) has developed an Independent Review Mechanism (IRM) for the AIP which is being coordinated by Contact Niagara, a non-profit agency funded by the Ministry. In addition to coordinating the provincial IRM, Contact Niagara is also the single point of access to Ontario government-funded services for children in the Niagara community.

The review process will include:

- a mandatory internal administrative review conducted by the AIP provider; and
- an external review conducted by an independent reviewer selected by the IRM Coordinator.

The IRM process involves a review of your child's relevant case file materials, along with any additional information you may wish to provide to the AIP provider about your child's care and treatment that is relevant to the decision under review. This could include information about your child's diagnosis, behaviour, or other assessments made outside of the AIP.

After the internal administrative review is completed, you may wish to request the second level of the review process—an independent review. At this stage, an independent reviewer will determine if the decision of ineligibility or

discharge is supported by the information in your child's case file materials and is consistent with the AIP Guidelines.

Independent reviewers are selected by the IRM Coordinator and are psychologists and psychological associates with experience and expertise in Autism Spectrum Disorder and Intensive Behavioural Intervention.

The decisions made by the independent reviewers are final.

The full review process (the internal review by the AIP provider and the independent review) will take no more than 75 business days to complete.

More information

The detailed guidelines for the IRM can be found on the Ministry of Children and Youth Services Website at:

www.children.gov.on.ca

More information about the independent review process can be found at:

www.contactniagara.org

← IRM →
Independent Review Mechanism
for the Autism Intervention Program

23 Hannover Drive, Unit 8
St. Catharines, Ontario L2W 1A3
Tel: 1-866-416-1023
or 289-273-4627
Fax: 905-684-2728
E-mail: IRM@contactniagara.org

Mécanisme d'examen indépendant pour la Programme d'intervention en autisme


Mécanisme d'examen indépendant
pour la Programme d'intervention en autisme

coordonné par

Contact NIAGARA

Les parents/soignants qui reçoivent un avis stipulant que leur enfant n'est pas admissible au Programme d'intervention en autisme (PIA), ou en est retiré, peuvent demander un examen indépendant de cette décision. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) a élaboré pour le PIA un mécanisme d'examen indépendant (MEI) qui est coordonné par Contact Niagara, un organisme à but non lucratif financé par le ministère. Outre la coordination du MEI provincial, Contact Niagara est également le point d'accès unique pour les services financés par le gouvernement de l'Ontario qui sont destinés aux enfants dans la collectivité de Niagara.

Le processus d'examen comprendra :

- un examen administratif interne obligatoire effectué par le fournisseur du PIA;
- un examen externe effectué par un examinateur indépendant choisi par le coordonnateur du MEI.

Le processus du MEI comporte un examen des documents pertinents du dossier de votre enfant, ainsi que de tous les renseignements supplémentaires pertinents à l'égard de la décision faisant l'objet de l'examen, que vous jugerez bon de communiquer au fournisseur du PIA concernant les soins et le traitement de votre enfant. Il peut notamment s'agir de renseignements sur le diagnostic et le comportement de votre enfant, ou d'autres évaluations effectuées en dehors du PIA.

Une fois l'examen administratif interne achevé, vous pouvez demander un examen indépendant qui représente la seconde phase du processus d'examen. À cette étape, un examinateur indépendant déterminera si la décision d'inadmissibilité ou de retrait est justifiée à la

lumière des renseignements que renferment les pièces du dossier de votre enfant et si elle est conforme aux lignes directrices du PIA.

Les examinateurs indépendants sont choisis par le coordonnateur du MEI. Ce sont des psychologues et des associés en psychologie possédant une expérience et une expertise dans les domaines des troubles du spectre autistique et de l'intervention comportementale intensive.

Les décisions rendues par les examinateurs indépendants sont finales.

La durée du processus d'examen complet (examen interne par le fournisseur du PIA et examen indépendant) ne dépassera pas 75 jours ouvrables.

Renseignements supplémentaires

Les lignes directrices détaillées relatives au MEI sont affichées sur le site Web du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, à l'adresse suivante : www.children.gov.on.ca

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'examen indépendant à l'adresse suivante : www.contactniagara.org


Mécanisme d'examen indépendant
pour la Programme d'intervention en autisme

**23, chemin Hannover, Unité 8,
St. Catharines, Ontario L2W 1A3**
**Sans frais: 1-866-416-1023
ou 289-273-4627**
Télécopieur: 905-684-2728
Courriel: IRM@contactniagara.org